



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2025-1312 décrétant un emprunt pour le paiement de la quote-part de la Ville pour des travaux de mise à niveau d'un système d'avertissement au passage à niveau situé à l'intersection de la montée Saint-Hubert et des boulevards Maricourt et Kimber*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 400;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 515;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 22 septembre 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate